



**AVIS  
(CONSULTATION PUBLIQUE ET ÉCRITE)**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO 06-2021 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 265-2003  
(Dispositions relatives à l'affichage commercial et  
Interdiction de stationnement de remorques et semi-remorques pour véhicules lourds sur les terrains  
résidentiels)**

Lors d'une séance tenue le 4 octobre 2021, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement no 06-2021 modifiant le Règlement de zonage no 265-2003.

**1. OBJETS DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Ce projet de règlement a notamment pour objets :

- De revoir les dispositions relatives à l'affichage commercial, entre autres pour permettre l'installation d'enseignes temporaires et afin d'établir des proportions entre la superficie des enseignes et la superficie des bâtiments sur lesquels elles sont installées;
- Retirer la disposition prévoyant une longueur maximale pour une remorque ou une semi-remorque pouvant accompagner un véhicule commercial;
- D'interdire le stationnement de remorque et semi-remorque pour véhicule lourd sur les terrains résidentiels;

**2. ZONES CONCERNÉES**

Ce projet de règlement concerne l'ensemble des zones situées sur le territoire de la Municipalité.

**3. CONSULTATION PUBLIQUE ET ÉCRITE**

Étant donné la situation actuelle (pandémie), la consultation publique prévue à la loi sera accompagnée d'une consultation écrite par laquelle toute personne qui le désire pourra également soumettre ses commentaires par écrit, selon ce qui est indiqué ci-après.

**3.1 Consultation publique**

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 15 novembre 2021, à 19h00, EXCEPTIONNELLEMENT, au Centre communautaire de Roxton Falls, située au 125, rue du Marché, Roxton Falls. La Municipalité verra alors à appliquer toutes mesures sanitaires applicables à cette date.

**3.2 Consultation écrite**

Toute personne intéressée peut également transmettre ses commentaires par écrit sur ce projet de règlement à l'adresse courriel suivante : [roxton@roxtonfalls.ca](mailto:roxton@roxtonfalls.ca), ou les transmettre par courrier ou en personne au bureau municipal sis au 26, rue du Marché, Roxton Falls, J0H 1E0 et ce, au plus tard à la fin de l'assemblée de consultation publique prévue pour le 15 novembre 2021, à 19h00.

**4. SUIVI**

En conséquence, après la tenue de la consultation publique et la période de consultation écrite, le conseil municipal prendra connaissance des commentaires reçus (écrits et communiqués verbalement lors de la consultation publique). Il pourra par la suite adopter un second projet de règlement. Ce second projet de règlement pourra tenir compte des commentaires reçus et donc, faire l'objet de certaines modifications.

**5. DISPOSITIONS SUSCEPTIBLES D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE**

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Des explications seront données à cet égard à toute personne qui sera présente lors de l'assemblée de consultation qui se tiendra le 15 novembre 2021 à 19h00. Pour toutes personnes qui n'y seraient pas présentes, elles peuvent communiquer avec Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui pourra donner toutes explications relatives à ce processus, notamment la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de formuler éventuellement une demande, etc.

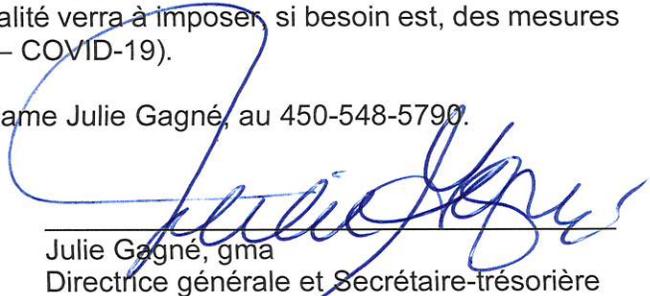
Notez qu'après l'adoption du second projet de règlement, sera affiché à deux endroits, soit à l'hôtel de ville situé au 26, rue du Marché et au Centre communautaire, situé au 125, rue de l'Église à Roxton Falls, et publié sur le site internet de la Municipalité, un avis énonçant les dispositions susceptibles d'approbation référendaire du second projet de règlement, les personnes qui peuvent déposer une telle demande et les délais et modalités pour ce faire.

**6. INFORMATIONS ET DOCUMENTS**

Le projet de règlement, peut être consultés sur le site internet de la Municipalité au <https://roxtonfalls.ca/>, sous l'onglet « Avis publics », ou au bureau municipal sis au 26, rue du Marché, Roxton Falls. Si une consultation de documents est faite sur place (au bureau municipal), la Municipalité verra à imposer, si besoin est, des mesures sanitaires pour tenir compte de la situation actuelle (pandémie – COVID-19).

Pour plus d'information, vous pouvez également contacter Madame Julie Gagné, au 450-548-5790.

Donné à Roxton Falls, ce 21 octobre 2021.

  
Julie Gagné, gma  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière